



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 66 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux» - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Centre Régional d'Information Jeunes (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté - Versement des subventions 2018

**Habitat Jeunes «Les Oiseaux»
Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»
Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
Bourgogne Franche-Comté
Versement des subventions 2018**

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 7	29/05/2018	Favorable unanime

1 - Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau d'acteurs associatifs composé notamment :

- de l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,
- du Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté.

Ces structures développent des actions et services sur leur territoire d'intervention qui sont fonction de leur projet associatif. Elles contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent également au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et entre les générations.

La présente délibération a pour objet de :

- renouveler la convention triennale avec l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,
- fixer le montant des subventions 2018 accordées par la Ville de Besançon à ces trois associations.

2 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux»

L'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» accueille en priorité des jeunes âgés de 16 à 30 ans dans une structure d'accueil, de logement et d'accompagnement socio-éducatif.

L'association fonde son projet associatif sur les valeurs républicaines, de progrès social, d'éducation populaire et de liberté de conscience. L'association accueille prioritairement des jeunes de 16 à 25 ans et met à leur disposition un ensemble d'installations matérielles pour leur logement, leur restauration, ainsi que les moyens humains et techniques qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur épanouissement et leur insertion sociale et professionnelle. Ses multiples activités (ouvertes sur le quartier et sur la ville) se développent sur des principes de mixité sociale et générationnelle et de promotion de la jeunesse. L'Association intervient donc sur une

double dimension : elle favorise l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes, tout en intervenant en complémentarité comme structure de proximité. A l'avenir, l'Association continuera de développer ses actions sur les bases des principes et des valeurs de la charte de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes. Les actions, proposées dans les domaines de la prévention, de la santé, de la citoyenneté et de l'accès à la culture, sont développées à partir d'outils tels que le logement, la restauration associative (ouverte sur l'extérieur), les activités socio-éducatives, l'action culturelle et la vie collective et associative.

La convention triennale avec l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Après étude du projet associatif (annexe 2) et en raison de l'intérêt social local qu'elle représente, il est proposé que la Ville de Besançon renouvelle son partenariat avec l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux», sous la forme d'une nouvelle convention triennale (annexe 1), soit pour les années 2018, 2019 et 2020.

Pour 2018, après étude du bilan de l'année 2017 (annexe 3), il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner les actions de l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» pour un montant de **22 000 €** (pour mémoire, la subvention 2017 s'élevait à 26 000 €).

Conformément à l'article 3.4 de la convention, la subvention 2018 fera l'objet d'un seul versement, effectué après l'entrée en vigueur de la convention.

3 - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»

Le Foyer Mixte Jeunes Travailleurs «La Cassotte», à travers l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes, remplit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. L'association s'appuie sur des valeurs défendues par l'ensemble de ses membres et par les professionnels qui interviennent auprès des personnes accueillies, en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser et promouvoir la personne,
- garantir ses droits,
- permettre le développement du «vivre ensemble»,
- permettre aux jeunes accueillis de prendre leur place dans la société,
- favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilisation.

L'association, sur la base de ces valeurs a, au-delà de l'hébergement, pour mission d'accueillir et de soutenir les jeunes, de les accompagner et de les aider à la prise d'autonomie, de favoriser l'intégration sociale et l'exercice de la citoyenneté. L'association propose ainsi prioritairement aux jeunes de 16 à 25 ans de condition modeste voire précaire :

- un lieu de vie, des prestations et un accompagnement éducatif et social personnalisé,
- un hébergement temporaire en période d'été pour des groupes de jeunes, des couples, des personnes seules de condition modeste,
- un service de restauration pour les adhérents de l'association.

De manière limitée et occasionnelle, à la demande des pouvoirs publics, elle participe également à des actions sociales : accueil d'urgence de jeunes, accueil temporaire et hébergement de jeunes de 16 à 25 ans en grandes difficultés.

Au regard des éléments de bilan 2017 fournis par l'association (annexe 4), il est proposé au Conseil Municipal de soutenir à nouveau en 2018 les actions socio-éducatives du Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» pour un montant de **9 000 €** (pour mémoire, la subvention 2017 s'élevait à 10 000 €).

4 - Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté

Une convention triennale avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

Le CRIJ agit sous l'égide du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Son projet associatif se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public et d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information.

Le CRIJ poursuit les objectifs suivants :

- dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information,
- valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes,
- agir dans la complémentarité et renforcer les partenariats,
- accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

Après étude du projet associatif, du bilan de l'année 2017 (annexe 6) et en raison de l'intérêt social local que représente l'ensemble des activités et actions développées par le CRIJ, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner ses actions en 2018 pour un montant de **34 000 €** (pour mémoire, la subvention 2017 s'élevait à 38 500 €). Cette décision sera formalisée par avenant (annexe 5).

Conformément à l'article 5.4 de la convention, un 1^{er} acompte correspondant à 3/12^{ème} de la subvention de 2017 a été versé (cf. délibération du Conseil Municipal du 18/01/2018). La subvention 2018 sera donc versée comme suit :

1 ^{er} acompte versé en janvier	Solde en juillet
9 625 €	24 375 €

Pour rappel, des subventions spécifiques ont été attribuées au CRIJ lors des Conseils Municipaux des 8 mars 2018, dans le cadre du Comité Local d'Aides aux Projets (CLAP), et 9 avril 2018, au titre du Contrat de Ville.

Par ailleurs, en 2017, la Ville a apporté à cette association des aides en nature, valorisées de la manière suivante :

- mise à disposition de locaux (CRIJ et PIJ) pour un montant total de 53 055 €,
- réalisation de travaux d'impression pour un montant de 351,07 €,
- mise à disposition du Palais des Sports (Jobs d'été) pour un montant de 14 400 €,
- manutention et main d'œuvre (Jobs d'été) pour un montant de 3 619,07 €,
- mise à disposition du Kursaal pour un montant de 1 474 €.

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes restant à verser, soit un montant total de 55 375 €, seront prélevées sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la convention d'objectifs, de moyens et de partenariat à intervenir avec l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» pour les années 2018-2020,

- d'accorder des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 aux associations réparties de la manière suivante :

- **subvention d'un montant de 22 000 € à l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,**
- **subvention d'un montant de 9 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,**
- **subvention d'un montant de 34 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne Franche-Comté**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec l'Association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et avec le CRIJ la convention et l'avenant correspondants.

M. FOUSSERET, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

